



**Réunion du Mardi 27 Juin 2017**  
**2017/008**

- ✓ Embaucher du personnel en cas de besoin
- ✓ Donner pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires (devis transport, contrat etc.) pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-03* **Objet : Ecole\* Achat de chaises**

M. Jean-Yves NEDELLEC, adjoint, signale que les enseignantes ont demandé de nouvelles chaises pour les classes et fait part des différents modèles et tarifs.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de M. L'adjoint, de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré donne :

- son accord :
  - Pour acquérir de nouvelles chaises auprès de la société Mob-Mob de Bièvres conformément au devis n° M100945 du 14 juin 2017 pour un montant TTC de 1 287.76 €.
  - Pour inscrire cette dépense en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels » compte 2184.
- Pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Objet : Ecole\* Travaux accessibilité**

M. Jean-Yves NEDELLEC, chargé du suivi de ce dossier fait savoir qu'il a réuni les entreprises afin d'établir le planning d'intervention.

Les travaux débiteront le lundi 10 juillet.

**Redynamisation du Centre Bourg**  
**Rénovation Petit Presbytère**

M. le Maire fait part de l'avancée des travaux en signalant que la partie maçonnerie est terminée, que les travaux pour la charpente devraient commencer la semaine 27.

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-04* **Redynamisation du Centre Bourg**  
**Aménagement de la place de l'église\* Accessibilité église**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il propose de faire réaliser dès à présent la rampe d'accessibilité de l'église et donne lecture des devis que chaque conseiller a reçu par courriel.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- De confier à M. Lionel ROBERT de Mégrit les travaux d'accessibilité (rampe d'accès) conformément au devis N° 48 du 14 février 2017 pour un montant TTC de 5 916€
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201, « Redynamisation du centre bourg – Aménagement place de l'église », compte 2315.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-05* **Redynamisation du Centre Bourg**  
**Aménagement de la place de l'église\* Déplacement du monument aux morts**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il propose de faire déplacer dès à présent monument aux morts et donne lecture des devis que chaque conseiller a reçu par courriel.

Il rappelle que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a été informé de ce projet et a alloué une subvention de 1 600€ pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- De confier à M. Lionel ROBERT de Mégrit les travaux conformément au devis N° 54 du 06 Mars 2017 pour un montant TTC de 4 272.00 €
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201, « Redynamisation du centre bourg – Aménagement place de l'église », compte 2315.

*Réunion du Mardi 27 Juin 2017*  
*2017/008*

- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 27 Juin 2017 n° 2017-08-06* Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

**Appel à Candidatures « Dynamisme des Bourgs Ruraux »**  
**Candidature au cycle opérationnel**

M. le Maire rappelle la volonté des élus de redynamiser le centre bourg par :

- l'aménagement de la place de l'église restée en l'état depuis la suppression du cimetière qui a eu lieu au début des années soixante, de ses abords et de lier cette endroit à la place de la mairie déjà modernisée.
- Qu'actuellement, le centre actif du bourg est concentré uniquement sur la place de la mairie grâce à des aménagements modernes de type parking, plantations, éclairage public, passage protégé et espace public desservant le lotissement des granits et l'unique commerce.
- Que le but recherché est de rééquilibrer notre bourg en développant le secteur de la place de l'église qui prolonge celui de la mairie, afin de rendre plus harmonieux le fonctionnement du centre-bourg dans son intégralité. Ainsi, il sera réalisé un lien réel entre la mairie, l'école, l'espace intergénérationnel et le commerce.
- Que dans son contenu, le projet est novateur à travers son aspect multidimensionnel qu'il représente. Ce projet traitera de :
  - l'aménagement durable, sobre, végétalisé et écologique de notre bourg historique ;
  - la création/ rénovation de logements (communaux et politique d'accompagnement des logements privés) ;
  - l'adaptation et mise aux normes de la zone d'étude au PMR ;
  - l'implication de la population et des acteurs locaux dans une démarche de démocratie participative continue ;
  - la création et l'aménagement d'un commerce de proximité ;
  - liaisons douces entre les pôles de la commune ;
  - projet d'expo / de parcours pédagogique autour des granits bretons ;
  - aucune emprise foncière ;
  - baisse de la voirie au profit des piétons ;
  - projets d'animations culturelles et festives périodiques sur la place pour faire vivre et faire connaître les lieux...

Il signale que ce projet peut être financé par la Région dans le cadre de l'appel à candidatures « Dynamisme des Bourg Ruraux ».

Il propose de réaliser le projet en trois phases :

**Phase 1 :** Aménagement de la place de l'église, rénovation d'un bâtiment communal en granit (accès PMR) et début d'un parcours de découverte du granit breton.

**Phase 2 :** Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église (projet granit).

**Phase 3 :** Aménagement de la zone du commerce, création d'un commerce de proximité (boulangerie) et rénovation/ acquisition d'habitations adjacentes (commerce, logement...)

Il rappelle que pour la phase 1, des subventions ont été accordés par :

- Le conseil départemental dans le cadre des « Contrats de Territoire » : 42 806 € (Rénovation habitation accessible PMR).

**Réunion du Mardi 27 Juin 2017**  
**2017/008**

- L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour le déplacement du monument aux morts : 1 600€

M. le Maire propose :

- ✓ Le plan de financement prévisionnel global suivant :

Dépenses		Recettes	
Phase 1	178 904.78 €	Région Bretagne « Appel à candidature »	176 717.82 €
Phase 2	90 000.00 €	Conseil Départemental (Contrats de territoires)	72 806.00 €
Phase 3	95 000.00 €	ONAC VG (déplacement monument aux morts)	1 600.00 €
		Dinan Agglomération (Fonds de concours)	20 000.00 €
		Etat (DETR)	20 000.00 €
		Autofinancement	72 780.96 €
<b>Total</b>	<b>363 904.78 €</b>	<b>Total</b>	<b>363 904.78 €</b>

- ✓ Le calendrier prévisionnel des travaux suivant :

- **Phase 1 :**

- Aménagement de la place de l'église et début d'un parcours de découverte des granits bretons.
  - Septembre 2017 à Avril 2018 – 8 mois
- rénovation d'un bâtiment en granit en habitation accessible PMR
  - Mai 2017 à Avril 2018 – 12 mois

- **Phase 2 :** Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église.

- 2018 /2019 – 12 mois

- **Phase 3 :** Aménagement de la zone du commerce, création d'un commerce de proximité (boulangerie) et rénovation/ acquisition d'habitations adjacentes (commerce, logement...)

- 2018/2019 – 12 mois ou 2019/2020

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les documents (documents transmis à chaque conseiller avant la réunion) en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

➤ Adopte :

- En intégralité, le dossier joint en annexe « Appel à candidatures Dynamisme des Bourgs Ruraux – Candidature cycle opérationnel ».

- Les plans de financement et les calendriers des travaux suivants :

<b>Phase 1 : Aménagement de la place de l'église et début d'un parcours de découverte des granits bretons</b>			
Dépenses H.T		Recettes	
Aménager et sécuriser le centre bourg	14 000.00€	Commune (autofinancement)	11 200.00€
Accessibilité de l'église	6 000.00€		
Attractivité de la place	31 000.00€	Dinan Agglomération (Fonds de concours)	10 000.00€
Parcours /expo granit	5 000.00€	ONAC VG (anciens combattants)	1 600.00€
		Région Bretagne	33 200.00€
<b>Total</b>	<b>56 000.00€</b>		<b>56 000.00€</b>

*Réunion du Mardi 27 Juin 2017  
2017/008*

<b>Phase 1 : Rénovation d'un bâtiment en granit en habitation accessible au PMR</b>			
Dépenses H.T		Recettes	
Travaux	122 904.78€	Commune (autofinancement)	24 580.96€
		Dinan Agglomération (Fonds de concours)	10 000.00€
		Conseil Départemental 22 (Contrat de Territoire)	42 806.00€
		Région Bretagne	45 517.82€
<b>Total</b>	<b>122 904.78€</b>	<b>Total</b>	<b>122 904.78€</b>

Calendrier prévisionnel des travaux

- Aménagement de la place de l'église et début d'un parcours de découverte des granits bretons.
  - Septembre 2017 à Avril 2018 – 8 mois
- Rénovation d'un bâtiment en granit en habitation accessible PMR
  - Mai 2017 à Avril 2018 – 12 mois

<b>Phase 2 : Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église.</b>			
Dépenses HT		Recettes	
Zone 1 (estimation ADAC)	54 166.67€	Commune (autofinancement)	18 000.00€
Zone 2 (estimation ADAC)	20 833.33€	Conseil Départemental (amendes de police)	20 000.00€
Complément aménagement place	15 000.00€	Région Bretagne	52 000.00€
<b>Total</b>	<b>90 000.00€</b>	<b>Total</b>	<b>90 000.00€</b>

Calendrier prévisionnel des travaux

- 2018 /2019 – 12 mois

<b>Phase 3 : Aménagement de la zone du commerce, création d'un commerce de proximité (boulangerie) et rénovation/ acquisition d'habitations adjacentes (commerce, logement...)</b>			
Dépenses H.T		Recettes	
Commerce communal	50 000.00€	Commune (autofinancement)	19 000.00€
Logement communal	35 000.00€	Conseil Départemental (aide au commerce)	10 000.00€
Etude EPF/CAUE	10 000.00€	Etat (DETR)	20 000.00€
		Région Bretagne	46 000.00€
<b>Total</b>	<b>95 000.00€</b>	<b>Total</b>	<b>95 000.00€</b>

Calendrier prévisionnel des travaux

- 2018 /2019 – 12 mois

- Donne pouvoir à M. le Maire pour :
  - Déposer auprès de l'Etat, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor les dossiers de demandes de subventions.

**Réunion du Mardi 27 Juin 2017**  
**2017/008**

- Déposer les demandes d'urbanisme nécessaire (permis de construire, déclaration de travaux, demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP, etc.).
- Effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-07* **Objet : Presbytère – Location appartement du RDC**

M. le Maire informe l'assemblée que :

- Le locataire de l'appartement du rez de chaussée du presbytère, M. Yannick JAMEAULT a quitté les lieux, conformément aux dispositions du bail établi le 14 Mai 2015.

Il précise :

- ✓ Que le locataire de l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage, M. Luc POILVE a demandé à bénéficier de ce logement pour des raisons de santé.
- ✓ Qu'il est nécessaire d'effectuer quelques travaux avant sa mise en location et fait part du montant de la remise en état du revêtement de sol, à savoir 2 941.07 € TTC.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Prend acte du coût des travaux qui sera imputé en fonctionnement.
- Accepte la demande de M. Luc POILVE, à compter du 15 juillet 2017.
- Décide :
  - Qu'un nouveau bail sera établi (acte rédigé par la mairie)
  - que le montant du loyer sera de 378.86 € (révision annuelle du loyer, en janvier de chaque année, sur l'indice de référence des loyers au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente).
  - Que les charges d'eau, d'électricité, de téléphone, etc. seront directement acquittées par le locataire.
  - Que le locataire s'engagera à couvrir par une assurance les risques d'incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, accidents etc... Il devra également faire assurer de manière suffisante leur mobilier.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bail, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-08* **Objet : Presbytère**

**Location appartement du 2<sup>ème</sup> étage**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord pour que le locataire du 2<sup>ème</sup> étage prenne celui du rez de chaussée à compter du 15 Juillet 2017.

Il précise qu'un état des lieux sera effectué avant sa sortie de l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage et propose de relouer l'appartement au plus vite.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Souhaite que l'appartement soit reloué au plus vite
- Donne pouvoir à M. le Maire :
  - En cas de besoin, demander des devis et faire effectuer par une l'entreprise qu'ils choisiront les divers travaux nécessaires (peintures etc.) pour relouer dans de bonnes conditions l'appartement.
  - Prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier
- Décide :
  - que le montant du loyer sera de 304.77 € (révision annuelle du loyer, en janvier de chaque année, sur l'indice de référence des loyers au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente).
  - Que les charges d'eau, d'électricité, de téléphone, etc. seront directement acquittées par le ou les locataires.

**Réunion du Mardi 27 Juin 2017**  
**2017/008**

- Que le ou les locataires s'engageront à couvrir par une assurance les risques d'incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, accidents etc... Ils devront également faire assurer de manière suffisante leur mobilier.
- Que le bail sera rédigé par la mairie.

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-09* **Objet : Lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL**  
**Réalisation de trois logements locatifs sociaux**

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il fait part du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée à la mairie le Jeudi 15 Juin en présence de M. Nicolas RAMBAUD, responsable des relations institutionnelles aux HLM de la Rance et de l'architecte chargé de la réalisation des plans.

Le conseil prend connaissance de l'avant-projet.

**Questions Diverses**

**Dispositif «Argent de Poche »**

M. le Maire rappelle les dispositions prises et signale qu'une réunion d'information pour les jeunes âgés de plus de 16 ans et de moins de 18 ans et leur parent aura lieu le vendredi 07 juillet à 9 h 30 à la mairie.

**Association « Le Cœur Y Est »**

M. le Maire donne lecture du courrier émanant de Mme Hélène DANIEL, Présidente de l'association sollicitant une subvention.

La somme de 150 € sera versée conformément à la délibération du 23 mai 2014.

**Réunion de conseil**

Rappel, le 18 juillet à 18 h 30.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse n'est abordée,  
la séance est levée à

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

**Adoption du procès-verbal de la précédente séance**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-01* **Objet : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2017/2018**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-02* **Objet : RYTHMES SCOLAIRES**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-03* **Objet : Ecole\*Achat de chaises**

**Ecole\*Travaux accessibilité**

**Redynamisation du Centre Bourg**

**Rénovation Petit Presbytère**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-04* **Redynamisation du Centre Bourg**

**Aménagement de la place de l'église\* Accessibilité église**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-05* **Redynamisation du Centre Bourg**

**Aménagement de la place de l'église\* Déplacement du monument aux morts**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-06* **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**

**Appel à Candidatures « Dynamisme des Bourgs Ruraux »**

**Candidature au cycle opérationnel**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-07* **Objet : Presbytère – Location appartement du RDC**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-08* **Objet : Presbytère**

**Location appartement du 2<sup>ème</sup> étage**

*Séance du 27 JUin 2017 n° 2017-08-09* **Objet : Lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL**

**Réalisation de trois logements locatifs sociaux**

**Questions Diverses**

Dispositif «Argent de Poche »\*Association « Le Cœur Y Est »\*Réunion de conseil

*Réunion du Mardi 27 Juin 2017*  
*2017/008*

**SIGNATURES**

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Graziella WERNER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Christian GICQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>			